

bles M marquoient le nom du roi, et les fleurs de lis dans les flammes représentoient le feu de son amour.»

Pour qui connoît bien Henri III, tout cela sera assez vraisemblable, et d'ailleurs M. Lelaboureur est un auteur très-grave : cependant, il ne faut voir là que des conjectures.

---

1580. — 1589.

ORDRE *de la Charité chrétienne.* (FRANCE.)

Établi, selon Favin, par Henri III, en faveur des pauvres officiers et soldats estropiés. Il avoit été donné à ces invalides une maison au faubourg Saint-Marceau, à Paris, et ils devoient porter sur le côté gauche de leurs habits et de leurs manteaux une croix ancrée, de satin blanc, en broderie, orlée de soie bleue céleste, ayant au centre une losange de satin bleu céleste, chargée d'une fleur de lis d'or. La devise étoit, *pour avoir fidèlement servi.* Page 232, pl. XVII, n° 2.

Le père Hélyot, tome 8, page 445, prétend

que cet ordre n'a jamais existé qu'en idée : en ce cas, ça été l'idée mère de nos magnifiques invalides.

---

1587.

ORDRE *de Notre-Dame de Lorette.* (ROME.)

Institué par le pape Sixte-Quint.

Les chevaliers de cet ordre devoient faire la guerre aux corsaires qui infestoient la Marche-d'Ancône, donner la chasse aux voleurs de la Romagne, et garder la ville de Lorette. Ils portoient une médaille d'or chargée de l'image de Notre-Dame de Lorette. Pag. 232, pl. XVII, n° 3.

Cet ordre, ainsi que la plupart de ceux que les papes ont institués, n'exigeoit pas de preuves de noblesse. Aboli.

---